

ceux qui se convertissaient à leur religion; les plus avisés ou les moins scrupuleux y consentirent, en raison des avantages, une partie de la masse, par crainte des persécutions; de sorte que, s'il existe actuellement une plèbe de tous les rites, l'aristocratie des propriétaires fonciers, entièrement, obéit à la loi de Mahomet. Cette situation suffit-elle à expliquer le zèle, plus rigoriste qu'en Turquie même, apporté par les croyants à l'observance des pratiques extérieures ? Peut-être la classe dirigeante ayant intérêt à se montrer particulièrement soucieuse d'une religion de laquelle elle tient sa priorité.

Le régime autrichien, instauré en 1878 (Congrès de Berlin), par un vague protectorat, complété en 1908 par l'annexion, grâce à la complaisance de l'Europe, ne contribua pas à atténuer les passions religieuses nées de ces germes d'inégalité; au contraire, il s'inspira des méthodes inaugurées par ses prédécesseurs, en favorisant les Croates catholiques, à l'encontre des Serbes orthodoxes, plus dangereux que les Turcs, au moment où les yeux se tournaient vers Belgrade. L'Empire fut récompensé de cette attitude par la fidélité dont témoignèrent envers lui certains membres du clergé et des confréries, qui n'hésitèrent pas à manifester contre les auteurs ou les complices présumés de l'assassinat de l'archiduc.